



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Orléans, le - 7 AVR. 2022

Service Eau, Environnement et Forêt

Affaire suivie par : Sylvie GABET
Tél : 0238524803
Mél : sylvie.gabet@loiret.gouv.fr
Boîte fonctionnelle : ddt-seef@loiret.gouv.fr

Monsieur Edouard DESFORGES
Le Buisson
45300 MAREAU AUX BOIS

OBJET : Dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6
du code de l'environnement
**Création de deux forages de substitution pour l'irrigation
à Donnery et Mardié
Accord sur dossier de déclaration**

Réf : SG/DR/AG (07/04/2022) N°326

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération suivante :

création de deux forages de substitution pour l'irrigation à Donnery et Mardié

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 15 février 2022, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération et réaliser les travaux à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées aux mairies des communes de DONNERY et MARDIE pour affichage pendant une durée minimale d'un mois, et à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Nappe de Beauce, pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Loiret durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Préfète
Pour la Préfète et par délégation
Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation
La Chef du service Eau, Environnement et Forêt


Isaline BARD

*Copie transmise pour information
aux mairies de Donnery et Mardié*